

Garde des enfants malades : 38,2° le matin

Autor(en): **Michellod, Michèle**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **74 (1986)**

Heft [8-9]

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-278010>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

GARDE DES ENFANTS MALADES 38,2° LE MATIN

Que faire avec un enfant malade lorsqu'on travaille ? Le choix se réduit souvent à solliciter une fois de plus la bonne volonté des mères, belles-mères et voisines ou à se porter absente. Une récente enquête réalisée à Genève fait le point sur ce problème et propose des solutions dignes d'une réelle politique familiale.

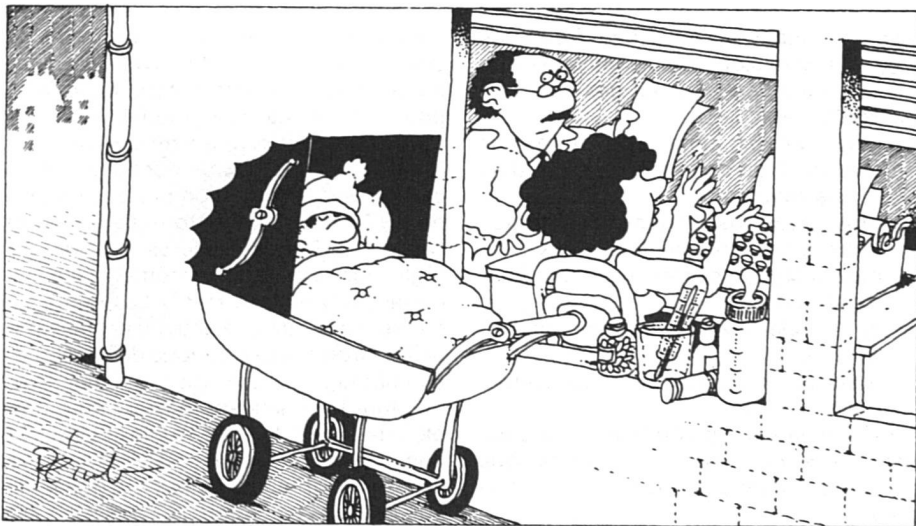
Préoccupé depuis quelques années par le peu d'alternatives offertes aux parents qui travaillent pour la garde de leurs enfants malades, le Centre F-Information vient d'effectuer une recherche sur cette question auprès de familles, d'employeurs, de syndicats et d'associations professionnelles du canton de Genève.

Premier volet de l'enquête : un questionnaire transmis aux parents par l'intermédiaire des crèches qui ont soutenu cette initiative. C'est, en effet, une situation qui les concerne directement, étant trop souvent dans l'obligation de refuser des enfants malades par insuffisance de locaux et de personnel.

Des 111 questionnaires retournés (relatifs à la classe d'âge 0-8 ans), il ressort que les solutions de fortune faisant appel à l'entourage sont les plus nombreuses, 25 % des parents laissent leur enfant seul et 89 % n'ont jamais eu recours aux quelques organisations existantes telles que les aides familiales, les grands-mans de secours de Pro Familia ou le service de l'association des mères chefs de familles et association des familles monoparentales. Celles-ci ne peuvent d'ailleurs répondre qu'à une demande limitée et se révèlent onéreuses malgré un calcul proportionnel au revenu. Un véritable service de garde à domicile pour les dépanner est souhaité par 67 % des parents.

CONGE NON PAYE

Toutefois, plutôt que de confier leur enfant à de tierces personnes, la majorité des mères (86 %) et des pères (61 %) aimerait obtenir un congé de la part de leur employeur. Celui-ci, en principe non payé, est actuellement possible pour 45 % des femmes et 25 % des hommes. Seule une convention collective pour les employés de l'Etat prévoit, depuis mars



Dessin de Pécub réalisé pour le Centre F-Information.

1985, deux semaines de congé familial par année avec un quart de retenue salariale. Une solution qui préserve le bien-être de l'enfant, qui modifie nettement les statistiques négatives de l'absentéisme féminin et qui s'avère, en définitive, moins coûteuse sur le plan collectif qu'un service d'Etat spécialisé...

EMPLOYEURS ET SYNDICATS: MITIGES

Deuxième volet, un sondage réalisé auprès de quelques entreprises représentatives du canton. Le peu d'intérêt et d'empressement mis à y répondre ne permet que quelques conclusions d'ordre général. Si la plupart des entreprises se déclarent prêtes à accorder un congé limité dans le temps à l'un des parents, les différences apparaissent au niveau du financement :

- 1/3 des employeurs prennent en charge un à trois jours par année
- plus de 50 % tolèrent une courte absence qui doit impérativement être compensée par des heures supplémentaires ou prise sur des jours de vacances.

Une ombre choquante au tableau : ce type de congé est souvent accordé à titre préférentiel, car il ne figure pas clairement dans tous les règlements d'entreprise. Autre fait regrettable apparu au cours de ce sondage : l'engagement de

nouvelles employées reste souvent tributaire de leurs projets de maternité !

Au terme de son enquête, le Centre F-Information formule trois revendications dont la principale porte sur l'obtention d'un congé payé pour tout parent (père ou mère) de deux semaines par année lorsque l'enfant est malade. Une meilleure infrastructure d'accueil dans les crèches pour ces enfants est également nécessaire, ainsi qu'un subventionnement par l'Etat des services de garde déjà existants.

Consultée sur le premier point, la fédération des syndicats patronaux se déclare favorable à un congé payé totalement ou partiellement et a mis sur pied une commission de travail. Réactions plus mitigées de la part des différents syndicats de travailleurs qui, tout en reconnaissant l'importance du problème, déclarent avoir d'autres priorités. Pour les responsables de l'enquête, tout un travail de sensibilisation reste à effectuer. Elles accueilleraient volontiers dans leur équipe toute personne concernée par ce problème et désireuse d'y travailler à une solution. Il est temps, en effet, de se donner concrètement les moyens d'une vraie politique familiale.

Michèle Michellod

1) Enquête « Garde des enfants malades » réalisée par le Centre F-Information, 1, rue des Barrières, 1211 Genève-3, tél. 022/21 28 28. Auteurs : M. Sumi, F. Constanty, M.-Cl. Rimaz et V. Ducret.